

AFFAIRE N° 5. - Ramassage Scolaire - Transfert d'entreprises de transports.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite du décès de Monsieur ZANEGUY Emmanuel, Entrepreneur de transports en commun, je vous demande de bien vouloir confier à sa femme, Madame ZANEGUY Marie-Josèphe, l'exploitation de transport d'enfants (ramassage scolaire), à compter du 7 JUIN 1970.

D'autre part, en raison de son grand âge, Monsieur CARPAYE Joseph a décidé de céder à ses quatre fils, à compter du 2 MAI 1969, son entreprise de transports en commun (dont le ramassage scolaire), sous la dénomination d'Entreprise de Transports CARPAYE Fils.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir accepter ces propositions.

Adopté à l'unanimité.

*

*

*